

S'inscrire en première année commune de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2019-2020

Pour qui ?

Uniquement pour une première inscription en première année commune de l'enseignement ordinaire.

Calendrier

- ✓ Au plus tard le 25/01: remise d'un formulaire unique d'inscription(FUI) aux parents.
- ✓ Du 11/02 au 1/03 inclus: dépôt du formulaire auprès de l'école secondaire.
- ✓ À partir du 29/04: reprise des inscriptions par date chronologique.

Première étape: à partir du 25 janvier

L'école primaire ordinaire remet un formulaire unique d'inscription qui sera complété par la direction :

- ✓ de la date d'inscription dans l'école primaire, et le cas échéant
- ✓ d'une copie de l'attestation justifiant la priorité « enfants en situation précaire » (ex. : enfants placés par le juge...)
- ✓ du suivi de la langue d'immersion (depuis la 3ème primaire)
- ✓ des nom, date et signature du directeur de l'école primaire

Dans le formulaire: les parents doivent...

- ✓ vérifier les données reprises, les corriger le cas échéant
- ✓ compléter la partie reprenant les écoles choisies par les parents (maximum 10)
- ✓ mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées
(les numéros FASE seront disponibles dans les écoles fondamentales et secondaires, sur le site <http://www.inscription.cfwb.be>)
- ✓ **FASE : 2999 pour l'Institut Technique de Namur , 2973 pour le Collège Saint-Servais**
- ✓ fermer le document en laissant visible uniquement l'école de la première préférence
Il vous est conseillé de prendre un contact préalable avec les écoles secondaires de votre choix
pour l'Institut Technique de Namur : M. JALLET - 081/ 72 90 65 ou 081/ 72 90 92
pour le Collège Saint-Servais : P. CHARLIER – 081/ 72 90 22 ou 081/ 72 90 92
- ✓ Possibilité de compléter le volet reprenant les écoles souhaitées par voie électronique
(www.inscription.cfwb.be)

Deuxième étape: du 11/02 au 1/03 inclus

- ✓ Les parents déposent le formulaire dans l'école du premier choix contre accusé de réception, et ce même si le volet confidentiel a été introduit de manière électronique
- ✓ Ils ont la possibilité de mandater une autre personne pour faire déposer le formulaire
- ✓ Si document s'est égaré, un duplicata peut être demandé dans l'école de 1ère préférence ou à l'Administration